$

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Seine-Saint-Denis

Ville de Vaujours

DECLARATION PREALABLE DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Service Urbanisme
Réf. : DB/ST/TD/NB/PH

Demande déposée le 31/05/2021	
Par :	**MADAM...**
Demeurant à :	**4 BIS RUE LOUIS DUMAS** **93410 VAUJOURS**
Pour :	**CREATION D'UNE CONSTRUCTION DE 12,25m² DE PLAIN PIED ACCOLEE SUR L'ARRIERE DE LA MAISON EXISTANTE AVEC UN TOIT TERASSE .**
Sur un terrain sis à	**4 BIS RUE LOUIS DUMAS –** **93410 VAUJOURS**
Cadastre :	**A 1269**

N° DP 093 074 21 C0038

Surface de plancher créée: 12,25 m²
Nb de logements: 1

Nb de bâtiments: 1

Destination : HABITATION

ARRETE MUNICIPAL
tendant à la décision de NON-OPPOSITION n°21/236

Madame,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.423-1 et suivants ;
Vu le plan local d'urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
Vu le contenu et les effets du plan local d'urbanisme et ce conformément aux articles L 151-1 , L 152-1 et suivants du code de l'urbanisme ;
Vu la déclaration préalable susvisée.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les travaux décrits ci-dessus **peuvent être exécutés en respectant les prescriptions ci-dessous :**

-ARRETE-

Article 1: *Les travaux devront être conformes au projet joint :*

- *La surface de plancher créée sera de 12,25m².*
- *L'extension sera accolée à la partie plus récente de plain-pied sur l'arrière de la maison côté jardin .L'enduit sera gratté et ton pierre. Les fermetures seront en PVC blanc ;*
- *La toiture terrasse sera recouverte de dalles de bois et sécurisée par une rambarde en aluminium les fermetures seront en PVC blanc ;*

Article 2 : *Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.*

Accusé de réception en préfecture
093-219300712-20210706-21236-AR
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Article 3 : A l'issue des travaux, le pétitionnaire devra transmettre en mairie, en trois exemplaires le formulaire dûment complété de Déclaration Attestant l'Achèvement des Travaux (DAACT – cerfa n°13408*05) pour procéder à la conformité.

Veuillez agréer, Madame , l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 21 juin 2021

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint en charge de l'urbanisme, les espaces verts, les travaux et les voiries,

MAIRIE DE VAUJOURS (Seine-Saint-Denis)

Stéphane PAU

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 424-7 du code de l'urbanisme. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment : *obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement* ...) qu'il appartient au bénéficiaire de l'autorisation de respecter.

- **VALIDITE :** Les effets de la déclaration sont caducs si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de deux ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Le décret n°2014-1661 du 29 décembre 2014 porte ce délai de validité à 3 ans à une déclaration intervenue au plus tard le 31 décembre 2015.

- **AFFICHAGE :** La décision de non opposition à la déclaration préalable ou l'arrêté de permis doivent être affichés sur le terrain par les soins du bénéficiaire, de manière visible de l'extérieur, dès sa notification. Les conditions de l'affichage sur le terrain sont définies par l'article R.424-15 et les articles A.424-15 à A.424-18 du code de l'urbanisme. Il faut retenir que l'affichage sur le terrain doit : être visible de l'extérieur, être réalisé dès notification de l'arrêté pendant toute la durée du chantier, mentionner l'obligation prévue à peine d'irrecevabilité par l'article R.600-1 de notifier tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision ainsi qu'à son bénéficiaire.

- **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le délai de recours contentieux des tiers est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de DEUX MOIS d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de l'urbanisme).
Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à compter de la notification de la décision ou de l'arrêté contestés. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les permis délivrés au nom de l'Etat.
Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. « **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr** »

Accusé de réception en préfecture
093-269300378-20210706-21-236-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le pétitionnaire dès le début des travaux. A défaut, il encourt des sanctions pénales sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

cerfa N° 13703*07

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...).
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...).
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé au service instructeur

D P 093074 21 C0038
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

MAIRIE DE VAUJOURS
SEINE SAINT-DENIS
31 MAI 2021

le 31/05/2021 Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☒ au Directeur du Parc National **

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2ème, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier Madame ☑ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance

Date : _____ Commune : _____

Département : _____ Pays : FRANCE

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : _____ Type de société (SA, SCI,...) : _____

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : _____ Prénom : _____

Vu pour être annexé à la déclaration préalable N° 093074 21C0038
Vaujours, le 31/05/2021
Le Maire,

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 4BIS Voie : RUE LOUIS DUMAS

Lieu-dit : _____ Localité : VAUJOURS

Code postal : 93410 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,
Stéphane PAU

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐

Nom : _____ Prénom : _____

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

☑ **J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante** _____@_____

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210706-21-236-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

3 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 4BIS Voie : RUE LOUIS DUMAS

Lieu-dit : Localité : VAUJOURS

Code postal : 9 3 4 1 0 BP : Cedex :

Références cadastrales[1] : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 4)

Préfixe : Section : A Numéro : 1 2 6 9

Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 449

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case ☐

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

☐ Nouvelle construction

Type d'annexe créée : ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

Autre (précisez) :

☐ Travaux sur une construction existante

☑ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

Autre (précisez) :

☐ Clôture

Vu pour être annexé à la déclaration préalable N° 0930742IC0038 Vaujours, le 16/06/2021 Le Maire,

Courte description de votre projet *(facultatif)* :

Il s'ait de créer une construction de 12.25m2 de plain-pied, accolée sur l'arrière de la maison éxistante, avec un toit terrasse. Cette extention sera untilisé en pièce à vivre (salon).

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,

Stéphane PAU

Votre projet concerne : ☑ votre résidence principale ☑ votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante : 83.36
- la surface de plancher créée : 12.25
- la surface de plancher supprimée : 0

5- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210706-21-236-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis d'aménager, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.
Pour les déclarations portant sur d'autres constructions et travaux non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404.

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

6 - Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires).
Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis.
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À VAUJOURS

Le : 12/05/2021

Signature du (des) déclarant(s)

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09330742105035
Vaujours, le 14/07/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,
Stéphane PAU

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

Réception préfecture
093-269300372-20210706-21-236-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

D P 093 074 21 C0038
Dpt Commune Année N° de dossier

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 12,25 m²
Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²
Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : 0 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables(1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	1	12.25	0
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)		1	12.25	0

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert

Pour la réalisation des ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (5) (6) ?
Oui ☐ Non ☑ Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante? 83.36 m²

Quel est le nombre de logements existants ? 1

Quelle est la surface taxable démolie ? 0 m²

Vu pour être annexé à la déclaration préalable N° 093074 21 C0038 Vaujours, le 7/06/2021 Le Maire,

1.2.3 Création d'abris de jardin, de pigeonniers et colombiers

Quelle est la surface taxable (1) créée ? m²

1.3 – Autres éléments créés soumis à la taxe d'aménagement

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine, créée par le projet : m².

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : m².

1.4 – Redevance d'archéologie préventive

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?
Oui ☐ Non ☑

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,
Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210706-21C0038-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

1.5 – Cas particuliers

Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers ? Oui ☐ Non ☑

La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui ☐ Non ☑

2 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
☐ F6. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
☐ F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
☐ F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
☐ F9. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
☐ F10. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossier

3 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307621C0018
Vaujours, le 11/06/2021
Le Maire,

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : ____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_ BP : ⌊_⌊_⌊_ Cedex : ⌊_⌊_

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,

Date 1 2 / 0 5 / 2 0 2 1

Nom et Signature du déclarant

Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210706-21-236-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

PLAN MASSE EXISTANT

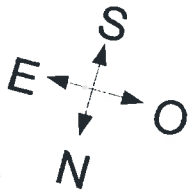

PLAN MASSE PROJET

Limite séparative

Arbres

PELOUSE

Garage

Extension

Terrasse Accessible recouverte de dalles en bois

Terrasses non accessible recouverte de gravillon

TN=0

4100

4 400

500

600

2500

610

710

500

205 350 195 300

Clôture 1050 Portail

4 BIS RUE LOUIS DUMAS

350 300

350

Vu pour être annexé à la déclaration préal N° 09326 21C0038
Vaujours, le 12/06/21
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,

Stéphane PAU

Extension d'une maison individuelle 4 bis rue Louis Dumas	Maitre d'ouvrage **Mme 4B rue Louis Dumas 93410 VAUJOURS**	Date **12/05/2021** Echelle **1:200**	**Page 2 PLAN DE MASSE EXISTANT ET PROJET**

Accusé de réception en préfecture
093-200360372-20210706-21-286A
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

EXISTANT

La maison est composée de 2 parties :
- Une partie ancienne qui date de 1920, de 9.10m de hauteur, sur 3 niveaux: une cave semi enterrée recouverte de meulière apparente, et 2 autres niveaux recouverte d'une isolation extérieure avec enduit gratté ton pierre. Cette partie est composée de 4 chambres, 1 salle de bain et 1 wc. Le toit a 2 pentes recouvertes de tuiles terre cuite rouges. Les fermetures sont en PVC blanc.
- Une partie récente, qui date de 2015, sur un niveau, de plain-pied, accolée à la partie ancienne sur l'arrière de la maison, coté jardin, abritant la pièce à vivre cuisine/salle à manger/salon. Le toit est un toit terrasse dont seule une partie accessible, recouverte de dalle en bois et sécurisée par une rambarde en aluminium. Les fermetures sont en PVC blanc.

PROJET

Il s'agit de construire une pièce de surface de plancher de 12,25 m2, accolée à la partie plus récente, de plain-pied, sur l'arrière de la maison, coté jardin (non visible depuis la rue), avec toiture terrasse non accessible. Cette agrandissement a pour but d'agrandir la pièce vivre cuisine/salle à manger/salon. L'enduit sera gratté et ton pierre; les fermetures seront en PVC blanc.

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0035
Vaujours, le 21/06/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,

Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
093-200360372-20210706-21286AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

COUPE AA EXISTANT

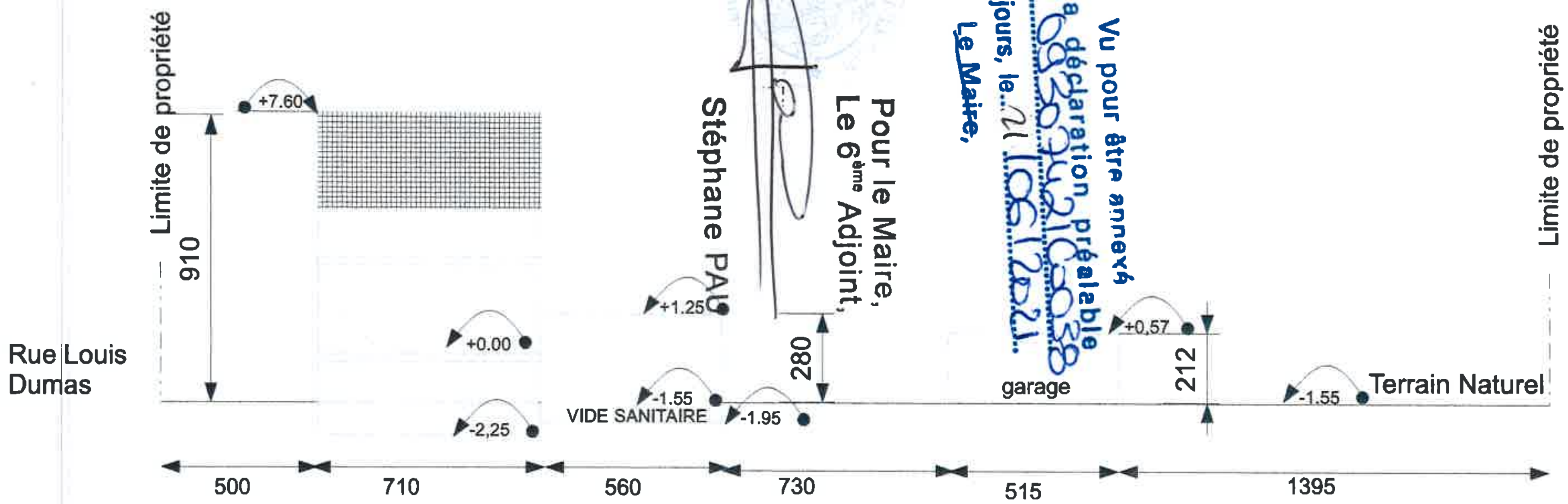

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,
Stéphane PAU

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093 074 21 C0038
Vaujours, le 21/06/2021
Le Maire,

COUPE AA PROJET

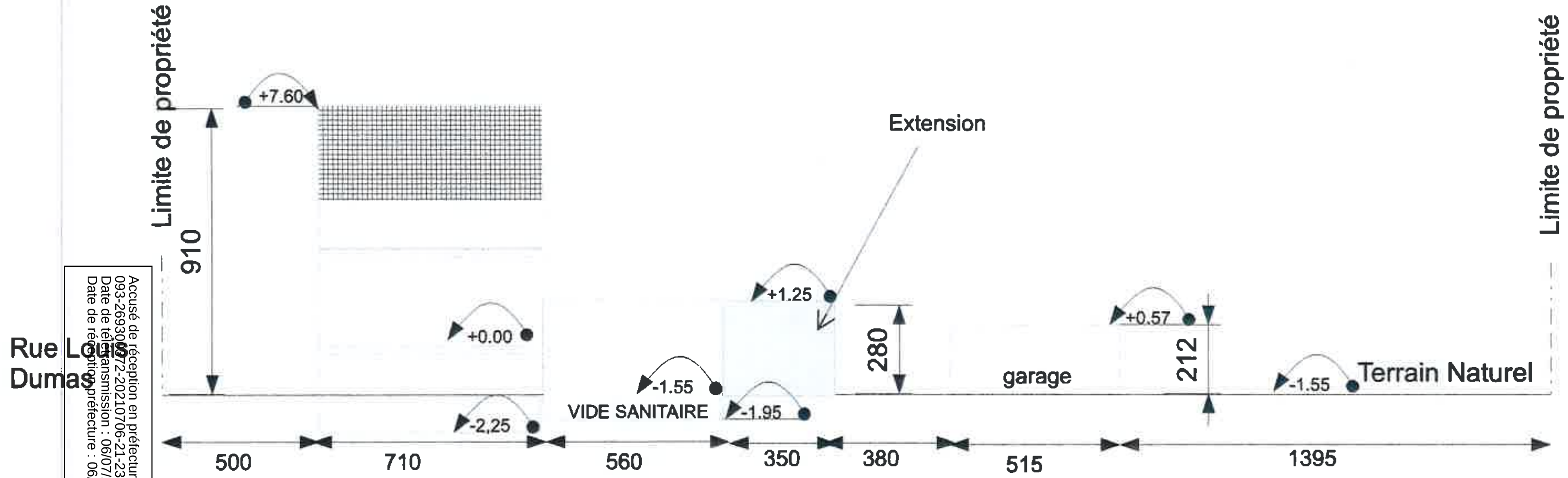

Accusé de réception en préfecture
093-269300072-20210706-21-236-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Extension d'une maison individuelle 4 bis rue Louis Dumas	Maitre d'ouvrage **Mme** **4 bis rue Louis Dumas** **93410 VAUJOURS**	Date **12/05/2021** **Echelle** **1:200**	**Page 3** **COUPE AA EXISTANT ET PROJET**

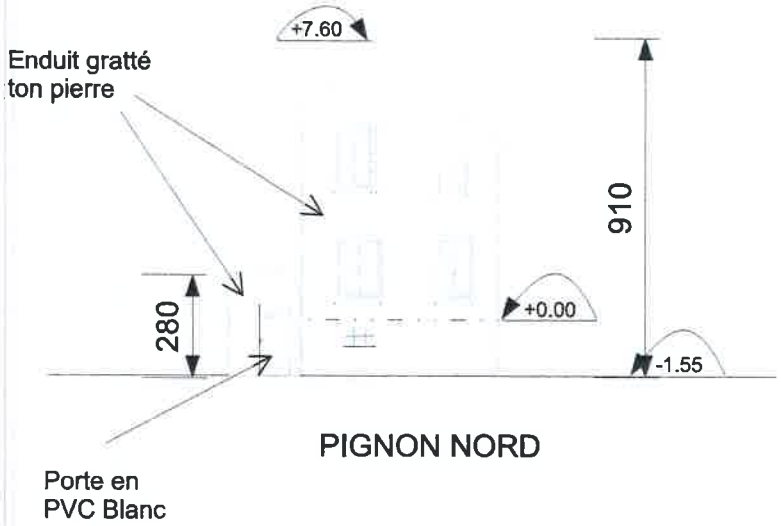

PIGNON NORD

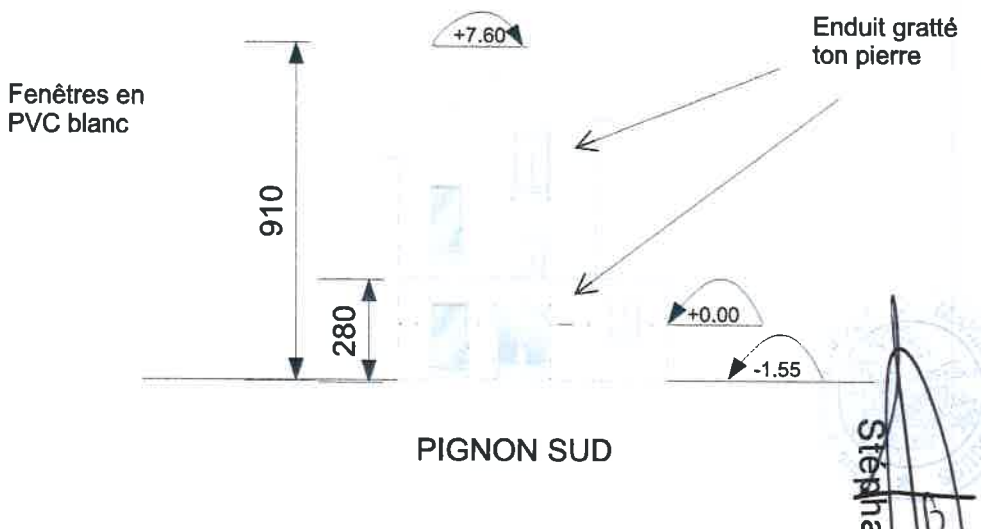

PIGNON SUD

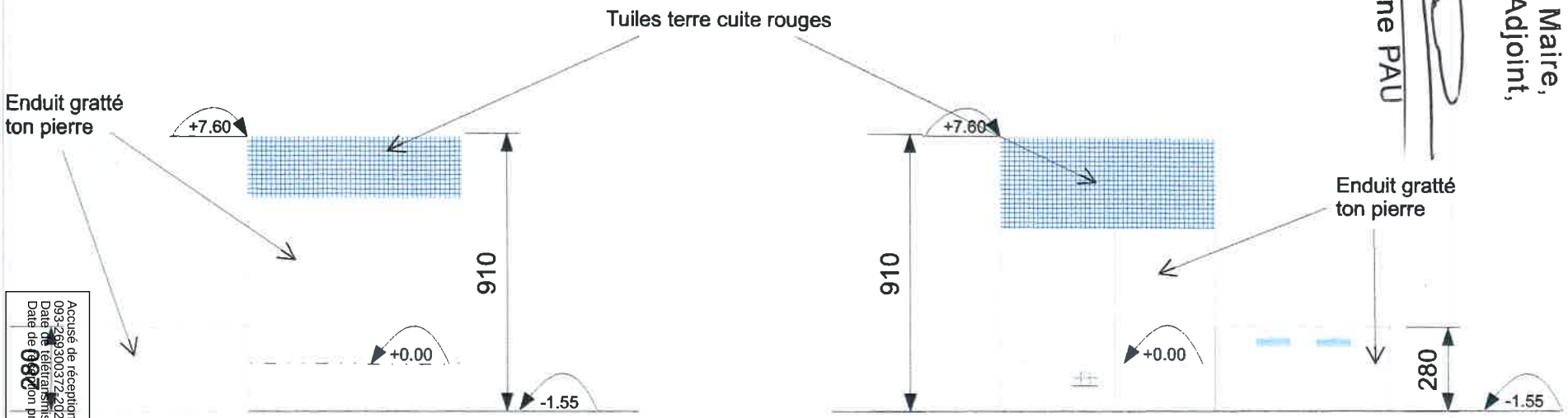

FACADE EST

FACADE OUEST

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° DP 093072 21 C0038
Vaujours, le 21/06/2021
Le Maire,
Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,
Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
093-219300372-20210706-21-236-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Extension d'une maison individuelle 4 bis rue Louis Dumas	Maître d'ouvrage **Mme** **4 bis rue Louis Dumas** **93410 VAUJOURS**	Date **12/05/2021** Echelle **1:200**	**Page 4** **PLAN DES FACADES EXISTANTES**

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09307421C0028
Vaujours, le 26/06/2021
Le Maire,
Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,
Stéphane PAU

Extension d'une maison individuelle 4 bis rue Louis Dumas	Maitre d'ouvrage **Mme** **4B rue Louis Dumas** **93410 VAUJOURS**	Date **12/05/2021**	**Page 6** **PHOTOS EXISTANT ET PROJET**

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210706-21-236-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

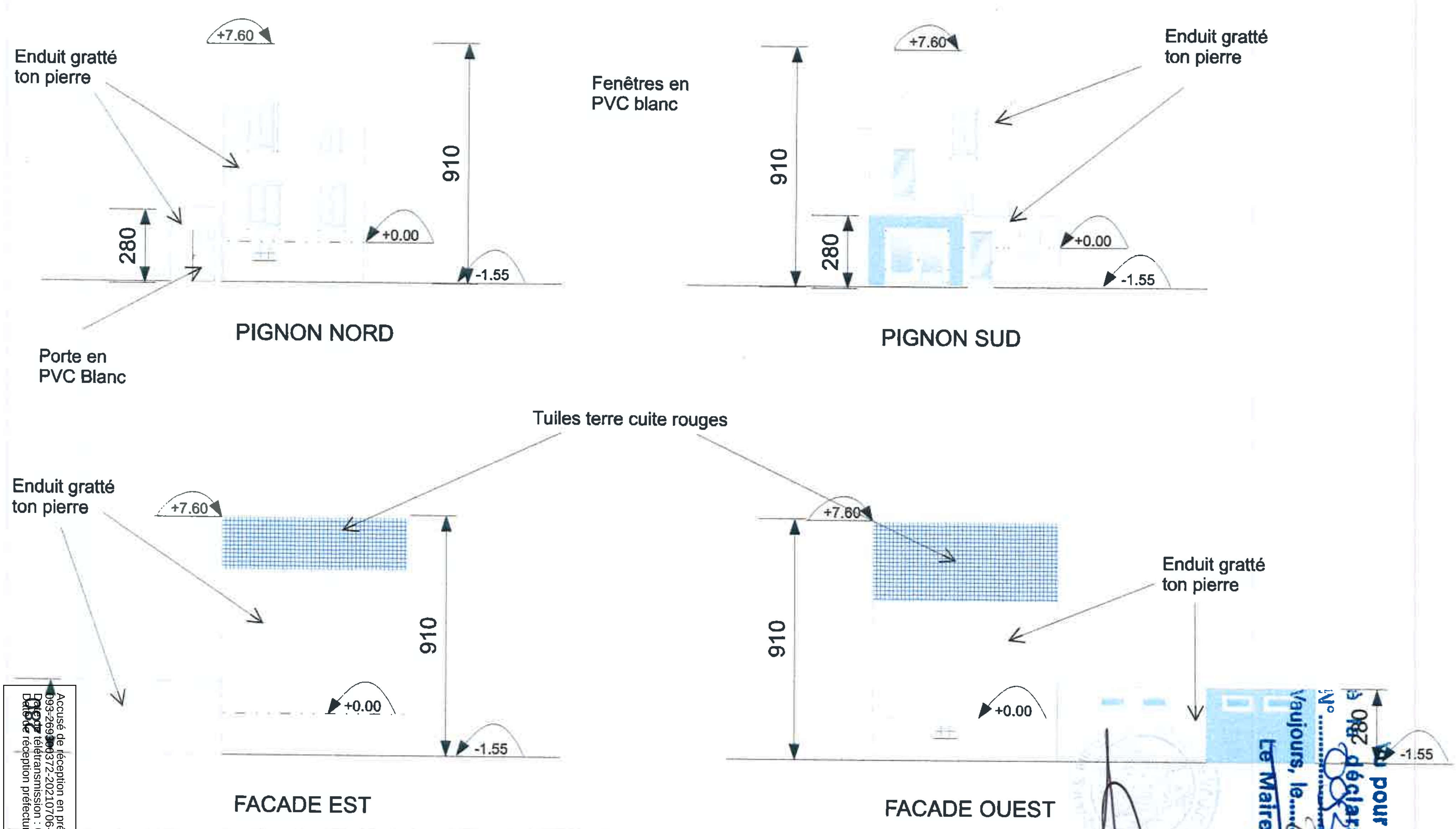

Extension d'une maison individuelle 4 bis rue Louis Dumas	Maître d'ouvrage **Mme** **4 bis rue Louis Dumas** **93410 VAUJOURS**	Date **12/05/2021** **Echelle** **1:200**	**Page 5** **PLAN DES FACADES PROJETEES**

Vu pour être annexé à la déclaration préalable
N° 093074 21 C0038
Vaujours, le 21/06/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint
Stéphane PAL

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210706-21-226-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

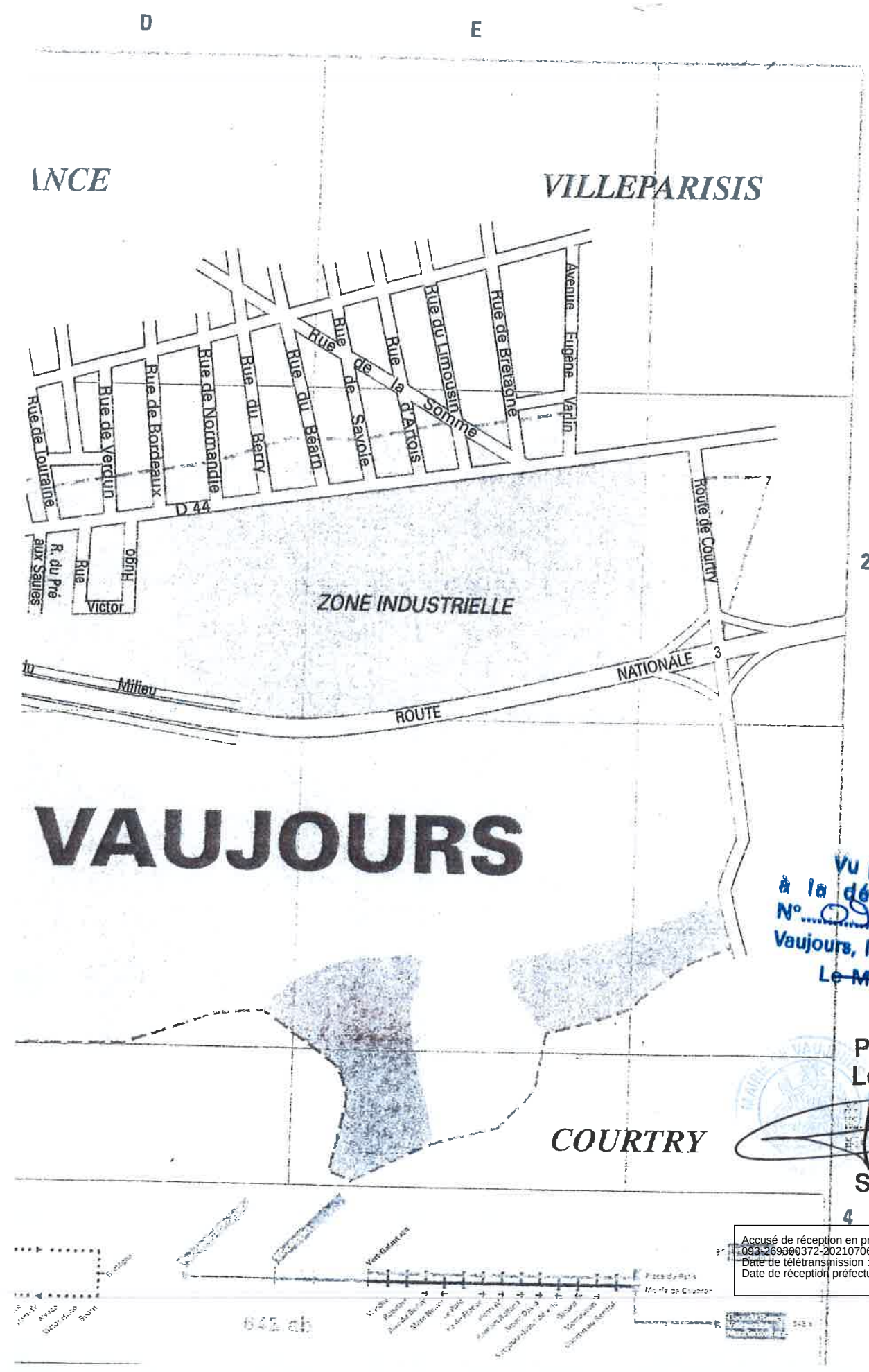

maison individuelle
4 bis rue Louis Dumas

Mme
4 bis rue Louis Dumas
93410 VAUJOURS

Date
12/05/2021

Page 1
PLAN DE SITUATION

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 093 269 21 00236
Vaujours, le 21/06/2021
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,

Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210706-21-236-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Vu pour être annexé
à la déclaration préalable
N° 09326421G0036
Parc
Vaujours, le 21/06/2021
Garenne
Le Maire,

Pour le Maire,
Le 6ème Adjoint,

Stéphane PAU

Accusé de réception en préfecture
093-269300372-20210706-21-236-AI
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Cartographie N. JACQUES
tél/fax : 01 43 07 51 97